Equipement RPE

La convention d'objectifs et de financement

La convention d'objectifs et de financement de prestation de service est un formulaire simplifié destiné à tous les gestionnaires et/ou porteurs de projet (les associations, les collectivités et les représentants du secteur marchand) désireux d'obtenir une aide financière et technique de la part de la Caf. Elle concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'équipement.

Pour obtenir une aide financière de la Caf, il faut :

Une convention type et ses annexes

Des pièces justificatives Partenaire

Des pièces justificatives Equipement

Je demande pour la 1ère fois une convention de prestation de service pour mon équipement RPE, je dois fournir :

- le projet de fonctionnement,
- l'état nominatif du personnel (qualification et temps de travail dédié au RPE),
- le contrat de concession en cas de délégation de service public ou marché public,
- l'imprimé type recueil de données (monenfant.fr)



- le projet de fonctionnement,
- l'état nominatif du personnel (qualification et temps de travail dédié au RPE),
- le contrat de concession en cas de délégation de service public ou marché public,
- l'imprimé type recueil de données (monenfant.fr).



Par la signature de la convention de prestation de service, vous vous engagez à faire connaître votre offre de service sur ce site.

- Votre équipement n'est pas encore référencé :

dans la rubrique « je suis professionnel », je fais une demande d'habilitation auprès de ma Caf.

- Mon équipement est déjà référencé : je mets à jour régulièrement les données relatives à ma structure.







